



# Déclaration FSU Mayotte CHSCT du 12 mai 2020

Monsieur le Recteur,

La FSU Mayotte a pris connaissance des annonces du premier Ministre le 7 mai au sujet de la réouverture progressive des écoles et des établissements scolaires. Cependant pour Mayotte, il a annoncé un report du déconfinement au 18 mai en raison de la progression rapide du nombre de cas dépistés. Le décret 2020-545 du 11 mai 2020 classe Mayotte en zone rouge *en fonction du nombre de passage aux urgences pour suspicion d'affection au covid-19, du taux d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints par le covid-19 et de la capacité de réalisation des tests virologiques sur leur territoire (Art 2)*. **Aujourd'hui le département de Mayotte est toujours classé en zone rouge, ce qui exclut de fait toute éventualité de réouverture des collèges et des écoles le 18 mai prochain.** En tout état de cause et en plus des motifs tenant au respect du protocole, la FSU refusera tout déconfinement alors que le pic des cas n'est pas encore atteint.

Cependant ces derniers jours à Mayotte nous avons constaté des initiatives locales sous forme d'injonctions plus ou moins assumées des directions d'établissement qui invitent d'ores et déjà nos collègues à préparer la reprise : sondage auprès des personnels d'enseignement et d'éducation pour s'assurer de leur présence alors même que les établissements scolaires sont toujours officiellement fermés, convocations à des conseils d'enseignement la semaine du 18

alors que comme dit plus haut, on ne connaît pas la date de la reprise des collèges ni de celle des lycées d'ailleurs, la situation étant évolutive mais plus grave, au collège de Mtzamboro, la direction convoque en présentiel du lundi 11 mai au jeudi 13 mai une grande partie des personnels alors que nous sommes toujours en confinement. La FSU Mayotte considère ces attitudes comme totalement irresponsables et dangereuses pour toute la communauté éducative et au-delà la

population indirectement concernée mais susceptible aussi d'être contaminée. Nous attendons de votre part une intervention immédiate pour que cesse ce genre d'injonctions. Ces initiatives sont locales et contraires aux décisions prises par les plus hautes autorités de l'état. Elles doivent être arrêtées immédiatement faute de quoi, la FSU Mayotte s'emploiera à faire connaître publiquement le caractère illégal de ces initiatives.

La FSU a dénoncé le caractère dangereux de cette décision de rouvrir les établissements scolaires faisant fi des avis médicaux pourtant unanimes dont celui du conseil scientifique qui considérait qu'en raison de la difficulté à faire respecter les gestes barrières dans le milieu scolaire, il valait mieux attendre septembre pour la rentrée scolaire. Sous couvert de lutter contre les inégalités sociales et l'échec scolaire exacerbés par le confinement et l'enseignement à distance, l'école sert de crash test à l'idéologie néo-libérale du gouvernement et se voit assigner un objectif primordial : libérer les parents afin qu'ils ou elles puissent rejoindre leur poste de travail pour entraver le moins possible le fonctionnement de l'activité économique et les profits qui vont avec.

Le pronostic du conseil scientifique prévoyant pour Mayotte une explosion épidémique et une paralysie du système de santé est

hélas en vue d'autant que le département souffre aussi d'une très forte épidémie de dengue. Les effets sur la population de la mesure de

confinement sont connus : problème d'alimentation et décrochage scolaire. Pourtant qu'en aurait-il été si le confinement n'avait pas été appliqué ?

La FSU Mayotte estime que le système d'éducation est particulièrement exposé. A Mayotte comme ailleurs et peut être plus qu'ailleurs, nos élèves ont besoin d'école. Néanmoins le protocole garantissant la santé des agents et des usagers y est aujourd'hui inapplicable en raison du manque de moyens matériels (masques, tests, gels, thermomètres), du manque de moyens humains (vie scolaire, infirmières, médecins de prévention, agents etc...), des difficultés pour mettre en place le processus de détection, des sureffectifs rendant la gestion des flux très compliquée...

Nous pensons qu'un état des lieux des établissements et écoles du système public d'éducation à Mayotte doit être fait afin de tout mettre en conformité et ce avec le temps qu'il faudra. Nous estimons également indispensable que des formations soient organisées (désinfection, gestes barrières, distanciation etc...) ainsi qu'un collectif budgétaire permettant de redonner d'importants moyens pour la rentrée de septembre.

## Application du protocole

Toutes nos interventions au Ministère ont débouché sur une observation très claire : si le protocole n'est pas appliqué, on ne rouvre pas. La FSU Mayotte s'attachera à faire respecter ce principe de manière très strict. Les réalités matérielles existantes (sanitaires, superficie des salles de classe et des locaux, sureffectifs...), le nombre d'adultes effectivement présents (enseignants, AESH, ATSEM, agents d'entretien) et les équipements de protection réellement disponibles font que les conditions sanitaires d'une réouverture des écoles n'ont pas été apportées par le gouvernement pour une reprise dans les jours qui viennent. Par conséquent une première observation découle de ce qui précède. **Le nombre d'élèves doit être strictement adapté aux capacités d'accueil des écoles et établissements en termes de surface, de taille des salles de classes, de capacités matérielles et d'agents disponibles.**

Notre priorité est d'abord la santé des élèves et des personnels et l'ouverture des écoles doit être conditionnée à des garanties indispensables.

La FSU Mayotte pense que vous devez fixer un certain nombre de directives aux chefs d'établissements en fonction des 5 grands principes énoncés dans le protocole :

**Distanciation physique** : quelles instructions prévoyez-vous de donner afin de faire respecter par chaque école et établissement la jauge des 4 m<sup>2</sup> par élève et par agent ? Comptez-vous appliquer la jauge de 15 que la FSU considère comme beaucoup trop importante si l'on veut appliquer les gestes barrières et maintenir la distanciation dans des établissements en sureffectifs ?

**Application des gestes barrières** : comment comptez-vous faire appliquer le strict respect du lavage des mains ? Qui contrôlera ? Augmenterez-vous les points d'eau ou baisserez-vous le nombre d'élèves ? Les établissements seront-ils dotés en gels hydro alcooliques et en lingettes désinfectantes à la norme NF EN 14476 ?

Des masques seront-ils fournis aux personnels ? De quel type ? A quels personnels ? A quelle fréquence ? Des masques seront-ils fournis aux élèves ? De quel type ? A quelle fréquence ? Par ailleurs la FSU Mayotte considère que les élèves doivent disposer des masques et les porter toute au long de la journée y compris en classe et non pas seulement quand les règles de distanciation physique ne peuvent être respectés

**Limitation du brassage des élèves** : quelles mesures prévoyez-vous de mettre en place ? Quelles instructions aux établissements ?

**Nettoyage et désinfection des locaux** : comment entendez-vous faire appliquer le protocole très contraignant de nettoyage et désinfection ? Comptez-vous embaucher davantage d'agents, réduire le nombre de salles à nettoyer et donc le nombre d'élèves afin de limiter les opérations de désinfection ?

Disposez-vous de produits virucides à la norme NF EN 14476 ?

**Formation, information, communication** :

Quelles formations pour les agents sur les gestes barrières, la désinfection ? Quelle communication aux usagers ?

## Gestion des cas covid

Enfin, il nous semble que la détection et gestion des cas covid est tout à fait aléatoire pour plusieurs raisons. D'abord la prise de température est renvoyée aux parents qui ne disposent pas forcément de thermomètres. Ensuite le dispositif à mettre en place dans l'établissement est flou en particulier sur le contrôle de la température qui renvoie à une vague détection des symptômes. Enfin le manque de personnels infirmiers et médecins scolaires rend l'opération difficile.

La FSU Mayotte considère pour finir qu'il est inadmissible de convoquer des personnels alors que la reprise n'est toujours pas à l'ordre du jour et insiste pour que ces pratiques de pressions notamment sur les personnels les plus précaires comme les contractuels cessent immédiatement. Pour le moment le confinement continue et il serait scandaleux que le service public d'éducation ne soit pas capable de montrer l'exemple en la matière.